

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 913

présenté par

Mme Bareigts, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault,  
Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David,  
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli,  
M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo,  
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud,  
Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 9****ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                                                                                           | Autorisations<br>d'engagement<br>suppl.<br>ouvertes | Autorisations<br>d'engagement<br>annulées | Crédits de<br>paiement<br>suppl.<br>ouverts | Crédits de<br>paiement<br>annulés |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|
| Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire                                                                       | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire                                                                                            | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire                                                               | 0                                                   | +200 000 000                              | 0                                           | +200 000 000                      |
| Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire (nouveau)                           | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| Enveloppe nationale spécifique à destination des départements pour faire face à la surmobilisation du fonds de solidarité pour le logement ( <i>ligne nouvelle</i> ) | +200 000 000                                        | 0                                         | +200 000 000                                | 0                                 |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                                                                                        | +200 000 000                                        | +200 000 000                              | +200 000 000                                | +200 000 000                      |
| <b>SOLDE</b>                                                                                                                                                         | 0                                                   |                                           | 0                                           |                                   |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédits du groupe Socialistes et apparentés vise à financer, à hauteur de 200 millions d'euros, une enveloppe nationale spécifique à destination des départements pour faire face à la surmobilisation du fonds de solidarité pour le logement.

Les difficultés de paiement des loyers se multiplient, tant au sein du parc de logements privé qu'au sein du parc géré par les bailleurs sociaux. S'agissant de ces derniers, leur immense majorité traite les difficultés des locataires avec bienveillance en proposant report de loyers ou plan d'apurement de la dette locative.

Néanmoins, leurs marges de manœuvre sont limitées, notamment en raison de la ponction importante sur leurs ressources (mise en place de la RLS, augmentation de la TVA...) et les ressources du fonds de solidarité pour le logement (FSL) dans les départements ne suffiront pas.

Cet amendement vise donc à renforcer, de manière exceptionnelle, les moyens du FSL.

---

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est nécessaire de le gager. Ainsi :

- il crée un nouveau programme intitulé "Enveloppe nationale spécifique à destination des départements pour faire face à la surmobilisation du fonds de solidarité pour le logement" composé d'une action unique intitulée "Enveloppe nationale spécifique à destination des départements pour faire face à la surmobilisation du fonds de solidarité pour le logement" au sein de la mission budgétaire "Plan d'urgence face à la crise sanitaire" dotée de 200 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement ;
- il annule 200 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au sein de l'action 01 "Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire" du programme n° 358 "Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire" de la mission budgétaire "Plan d'urgence face à la crise sanitaire".

Il est important de préciser que les députés Socialistes et apparentés ne souhaitent absolument pas réduire les moyens consacrés au programme n° 358.

Cet amendement met en œuvre l'une des 45 propositions du plan de rebond économique, social et environnemental présenté par les Socialistes le 9 juin dernier.

Ce plan est accessible ici :

[https://www.parti-socialiste.fr/\\_pour\\_un\\_rebond\\_conomique\\_social\\_et\\_cologique\\_le\\_plan\\_de\\_relance\\_du\\_parti\\_socialiste](https://www.parti-socialiste.fr/_pour_un_rebond_conomique_social_et_cologique_le_plan_de_relance_du_parti_socialiste)